



Randonnée de la Rose



Jard-sur-Mer

 **Dimanche 15 Mai 2022** 

**Randonnée pour les féminines et tandems mixtes,
organisée par le Comité Départemental de Vendée,
avec le concours des Cyclos de Jard-sur-Mer**

3 circuits fléchés :

65 km
40 km
24 km

Disponible sur
Open Runner



3 circuits club non fléchés

Proposés
aux
conjointes
et
accompa-
gnateurs

Disponible sur
Open Runner

CONTACTS

Jean Marcel DUGAS_06 79 67 65 28 jm.dugas@yahoo.fr

Magali DERUYVER_06 76 80 92 04 jardcyclo85@orange.fr

**Rendez-vous : Salle des Ormeaux, rue des Echolères
85520 Jard-sur-Mer (possibilité de venir la veille en camping-car)**

Accueil à partir de 07h30, départ à partir de 08h00

Café et brioche au départ, ravitaillement prévu au cours du circuit. A l'arrivée, un vin d'honneur vers 12h30 puis repas froid offert pour les féminines par le Codep 85, payant pour les conjointes, accompagnateurs et autres, au tarif de 8€.

Les droits d'inscription à la randonnée seront perçus sur place :

Licenciés FFCT 3 € - autres 5 € - gratuit pour les moins de 18 ans.



RANDONNÉE DE LA ROSE

(Spéciale féminines)



Règlement

Art. 1

Contexte :

La randonnée de la Rose cyclotourisme est organisée par le CODEP 85 , F.F.C.T. et destinée uniquement aux féminines. Cette manifestation annuelle a pour but de rassembler la gente féminine des clubs Vendéens et des autres départements, et faire découvrir aux non licenciées l'ambiance d'une randonnée de la Ffvélo.

ART. 2

Esprit de la Randonnée de la Rose :

C'est une randonnée de tourisme à vélo, sans esprit de compétition, dont l'organisation est maîtrisée par les membres du CODEP 85 et par ceux du club recevant.

C'est un concept touristique, culturel et sportif, axé sur le respect de l'environnement, la découverte, la convivialité, l'amitié et l'entraide.

ART. 3

Critères de participation et d'inscription :

La Randonnée de la Rose cyclotourisme est ouverte à toute personne, de nationalité française ou étrangère, licenciée ou non, médicalement apte à la pratique du cyclisme. Les personnes en situation de handicap sont admises. La participation des mineures, licenciées ou non, est acceptée sous réserve qu'elles soient accompagnées d'un parent ou d'un représentant légal.

Les inscriptions se font sur place le jour du départ, sauf pour celles qui veulent participer au repas, faire la réservation en amont (voir le flyer et la fiche d'inscription).

ART.4

Assurances :

Toutes les participantes licenciées F.F.C.T sont assurées, pour les autres, elles sont prises en charge par l'assurance souscrite par le Codep pour cette manifestation auprès d'Axa France (Option B), à savoir :

Les personnes sans licence sont couvertes dans le cadre de la formule Mini Braquet, uniquement en responsabilité Civile et défense pénale et recours.

ART.5

Sécurité / Matériel et Assistance Sanitaire :

Sécurité :

Chaque participante devra respecter scrupuleusement les dispositions afférentes, elles se doivent :

- de respecter les règles du Code de la route et les éventuelles dispositions prises par les autorités locales compétentes.
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.
- de respecter les consignes particulières données par les organisateurs.

Matériel :

Les vélos devront être en bon état de fonctionnement. Les tandems et les VAE sont admis (vélos à assistance électrique conforme à la réglementation 250 Watts).

Le port du casque est fortement conseillé, et obligatoire pour les conductrices et passagères de moins de douze ans.

L'assistance sanitaire :

En cas de petits soins de santé, ou d'incident mécanique pour une participante, faire appel aux contacts par téléphone dont les numéros figurent sur le flyer.

En cas de problème plus important ou d'accident, faire appel aux secours d'urgences (Sapeurs Pompiers (18 - 112), Samu (15 - 112), Gendarmerie et Police (17 - 112)).

ART.6

Règles de vie et respect de l'environnement :

Durant la totalité du parcours, chaque participante s'engage à faire preuve de solidarité envers les autres cyclistes, et être courtoise envers les membres de l'organisation en tout lieu et aux moments conviviaux.

Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature, des sacs à poubelles sont mis à disposition.

ART.7

Droit à l'image :

Chaque participante autorise le CODEP, à reproduire, diffuser et publier les images, les vidéos représentant les acteurs de cette Randonnée, dans les publications locales et sur les sites internet de la FFCT, dans le respect des droits relatifs à l'honneur et à la réputation de la participante.

ART.8

Les itinéraires :

Ils ont été élaborés de façon à utiliser dans la mesure du possible des routes à faible circulation.

Les parcours sont de kilométrages différents ; à savoir : 30, 40 et 65 kilomètres environ.

Les participantes devront emprunter les voies notifiées sur la carte de route.

Chacune choisit le circuit le mieux adapté à sa condition physique du moment.

16/04/2022





Randonnée de la Rose 2022



A jard sur Mer le Dimanche 15 Mai 2022

A retourner avant le 1 Mai 2022

Inscription : individuelle / Groupe/ Nom du Club :

*J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que je suis (nous sommes) en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai (nous avons) choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j'ai (nous avons) choisi et des consignes de sécurité.

N°	Nom	Prénom	Num licence	Sexe
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

*Nombre de **repas gratuit** pour les féminines d'un club vendéen:

*Nombre de **repas payant** pour les accompagnateurs et les féminines non licenciées, et licenciées hors d'un club de Vendée : 8€ x

Nombre Total de repas :

Chèque à l'ordre du CODEP85, à adresser avec le bulletin de réservation à :

Jean Marcel DUGAS, 14 Rue de l'Abbaye 85520 Jard-sur-Mer

(Les droits d'inscription à la randonnée seront perçus sur place)

Le protocole sanitaire pour le covid 19 sera mis en place en fonction de la situation épidémique et des mesures préfectorales qui en découleront le jour de la manifestation.

